

DECLARATION DE SITUATION PATRIMONIALE EN TANT QUE  
CANDIDAT AUX ELECTIONS MUNICIPALES

**PRENOM** : JEREMY

**NOM** : ALDRIN

Jérémy  
**ALDRIN**

### Indications générales

---

- 1) La mention « néant » doit être portée dans les rubriques non remplies.
- 2) La déclaration doit être signée personnellement et chaque page paraphée par le candidat.
- 3) Les biens à déclarer sont les biens propres, les biens de la communauté et les biens indivis du candidat.
- 4) Les biens à déclarer sont ceux détenus à la date de publication du patrimoine.

## Renseignements personnels

---

Année de naissance : 1983

Régime matrimonial : en concubinage

### I. Les immeubles bâtis et non bâtis

---

- Doivent être déclarés les biens immobiliers détenus en propre, les biens de la communauté et les biens indivis, quel que soit leur statut juridique (pleine propriété, nue-propriété ou usufruit).
- Seule la quote-part que le candidat à l'élection (ou la communauté) détient dans le bien doit être déclarée et valorisée.
- Aucun abattement ne doit être appliqué à la valeur de la résidence principale.
- Les biens détenus par l'intermédiaire d'une société civile immobilière ne doivent pas être déclarés ici, mais en rubrique n° II-2.
- Les biens des enfants, y compris mineurs, ne doivent pas être déclarés.

NATURE DU BIEN, (1) adresse et superficie	MODE D'ACQUISITION	NATURE JURIDIQUE DU BIEN (3) et droit réel détenu (4)	QUOTE-PART détenue (5)	DATE ET PRIX d'acquisition et montant des travaux	VALEUR VENALE
Appartement à Metz, 125m2	Acquisition en nom propre	Bien propre Pleine propriété	100%	Date : 240 000€ en 2018	Après travaux, 320 000€
1 place de Parking route de Lorry à Devant les Ponts	Succession	Bien propre Pleine propriété	100%		8 000€

## II. Les parts de société civile immobilière (SCI)

- Seules les parts que le candidat détient doivent être déclarées et valorisées.
- Les parts de SCI sont à déclarer quel que soit leur statut juridique (pleine propriété, nue-propriété ou usufruit).

### II-1 : Identification des sociétés civiles immobilières

Dénomination de la SCI	Actif non immobilier	Passif	Pourcentage du capital détenu	Droit réel exercé sur les parts	Valeur vénale des parts détenues
<b>Néant</b>					

## II-2 : biens immobiliers détenus par des sociétés civiles immobilières

Dénomination de la SCI	Adresse du bien	Mode d'acquisition	Pourcentage du capital détenu	Montant des travaux réalisés	Valeur vénale des parts détenues
<b>Néant</b>					

## III. Les autres valeurs non cotées en bourse

Dénomination de l'entreprise	Droit réel	Pourcentage de participation dans le capital social	Valeur vénale
<b>NEANT</b>			

## IV. Les instruments financiers

Sont notamment des instruments financiers :

- Les participations dans le capital de sociétés par actions ;
- Les titres de créance (obligations, bons du Trésor...) ;
- Les parts ou actions d'organismes de placement collectif (OPCVM, FIA...).

Seul le montant global du placement (par exemple du PEA) doit figurer dans la présente rubrique (et non pas son détail, participation par participation).

Nom et prénom du titulaire	Etablissement, teneur du compte, nature du placement et numéro du compte	Valeur vénale
ALDRIN Jérémy	Compte PEA- Caisse d'Epargne	8597,69€

## V. Les assurances vie

---

Les assurances décès ne sont pas concernées, dans la mesure où le capital placé n'est pas restituable.  
Le nom du bénéficiaire du contrat n'est pas demandé.

Nom et prénom du souscripteur du contrat	Établissement, référence et date de souscription	Valeur de rachat
ALDRIN Jérémy	Caisse d'Épargne, Nuances plus. Origine du patrimoine ; succession au décès de père en 1988.	58 259,67€

## VI. Les comptes bancaires courants et les produits d'épargne

---

- Les comptes bancaires des enfants, y compris mineurs, n'ont pas à être déclarés.
- Pour les parlementaires, le compte relatif à la gestion de l'indemnité représentative de frais de mandat n'a pas à être déclaré lorsqu'il est utilisé dans des conditions conformes aux réglementations établies par l'assemblée dont le candidat à l'élection est membre.

Nom et prénom du titulaire	Établissement, type de compte et numéro de compte	Solde du compte
ALDRIN Jérémy	Caisse d'épargne, compte courant	178,71€
ALDRIN Jérémy	Caisse d'Épargne, livret A	2604,11€
ALDRIN Jérémy	Caisse d'Épargne, livret B	10,32€
ALDRIN	Caisse d'Épargne, LDD	2156,59€

## VII. Les biens mobiliers divers, lorsque leur valeur unitaire est égale ou supérieure à 10 000 euros

- Ne doivent être déclarés que les biens mobiliers d'une valeur unitaire supérieure à 10 000 €.
- Par exception, les collections qui ont une valeur globale supérieure à 10 000 € doivent également être déclarées.
- La méthode utilisée pour valoriser les biens doit être précisée : évaluation personnelle, valeur d'acquisition (si elle correspond toujours à la valeur actuelle), valeur d'assurance, expertise...
- Les biens qui ne doivent pas être déclarés au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune (œuvres d'art, biens professionnels) doivent être mentionnés.

Description du bien	Valeur vénale et méthode d'estimation
NEANT	

## VIII. Les véhicules à moteur

- Ne doivent être déclarés que les véhicules à moteur (voitures, motos, bateaux à moteur, avions...). Si un autre véhicule a une valeur supérieure à 10 000 € (un voilier par exemple), il doit figurer à la rubrique n° 7 « Biens mobiliers ».
- Les véhicules en location avec option d'achat ou en crédit-bail ne doivent pas être déclarés tant qu'ils ne sont pas définitivement acquis.

Type de véhicule, marque et modèle	Année et valeur d'achat	Valeur actuelle
Renault mégane	09/17 22 000€	12 000€

## IX. Les fonds de commerce, clientèles, charges et offices

---

- Les fonds de commerce, clientèles, charges et offices ne doivent être déclarés que s'ils entrent directement dans le patrimoine du candidat.
- Ce n'est pas le cas s'ils sont détenus par une société dans laquelle le candidat possède des parts (les parts de la société sont alors à déclarer en rubrique n° 3).
- Le résultat fiscal à déclarer est celui de l'année précédant la déclaration ou, à défaut, le dernier résultat connu. L'année du résultat déclaré doit alors être mentionnée dans le commentaire.

Type de bien et description de l'activité	Actif	Endettement	Dernier résultat fiscal	Valeur vénale
<b>NEANT</b>				

## X. Les espèces et les autres biens, dont les comptes courants de société ou stock-options d'une valeur supérieure ou égale à 10 000 euros

---

Tous les biens qui n'ont pas été déclarés dans une autre rubrique, quand ils ont une valeur unitaire supérieure à 10 000 €, sont à déclarer ici. En particulier, ceci concerne (liste non exhaustive) :

- Les comptes courants détenus par le candidat dans des sociétés. Il faut alors préciser son montant et la société concernée ;
  - Les espèces et devises. Leur valeur doit être exprimée en euros ;
  - Les stock-options. Les personnes concernées doivent décrire les droits à options en indiquant la date, le nombre et le prix des options attribuées, ainsi que leurs conditions de cessibilité ;
  - Les chevaux de course.

Type de bien et, le cas échéant, dénomination de la société	Valeur vénale
<b>NEANT</b>	

### XI. Les biens mobiliers, immobiliers et compte détenu à l'étranger

- Tous les biens et comptes localisés à l'étranger doivent être déclarés, quelle que soit leur valeur.
- Pour les comptes bancaires ou placements financiers, le nom de l'établissement bancaire, ainsi que les références du compte, contrat ou placement sont nécessaires.
- Les valeurs vénales doivent être déclarées en euros.
- 

	Nature du bien, description et localisation	Valeur vénale en euros
<b>NEANT</b>		

## XII. Le passif

---

- Toutes les dettes existant au jour du fait générateur de la déclaration doivent être mentionnées.
- Ceci comprend notamment le passif fiscal, c'est-à-dire toute somme restant due à l'administration fiscale, à la date du fait générateur de la déclaration, alors que la date normale d'acquittement de l'impôt est passée.
- En revanche, contrairement aux règles applicables en matière d'impôt de solidarité sur la fortune, les impôts payables au cours de l'année à venir ne doivent pas être mentionnés.

Identification et adresse du créancier	Nature, date et objet de la dette	Montant total de l'emprunt	Montant des mensualités et durée de l'emprunt	Sommes restant à rembourser
Caisse d'Épargne	Prêt immobilier	190 000€		180 181,88€
Caisse d'Épargne	Prêt conso	40 000€		13 026,71€
Caisse d'Épargne	Prêt conso	16 000€		8 985,74€

## XIII. Observations diverses

---

Je soussigné : ALDRIN JEREMY

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration et m'engage, en cas d'élection, à déposer deux mois au plus tôt et un mois au plus tard avant l'expiration de mon mandat, une déclaration de situation patrimoniale de fin de mandat.

Fait à METZ, le 23 janvier 2020

Signature : Jérémy ALDRIN